

En ma qualité de ministre du Commerce international, je suis confronté à des questions qui dépassent le cadre du commerce international des biens. Comme vous le savez fort bien, la notion de commerce s'applique également aux services et, de plus en plus, la prestation de services sur un marché étranger suppose la réalisation d'un investissement.

Dans le cas du Canada et de l'Europe, les courants de l'investissement sont devenus l'un des volets fondamentaux de nos relations bilatérales.

Ce soir, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur des questions d'actualité touchant les investissements qui ont des incidences sur les relations commerciales canado-européennes ainsi que sur les travaux menés à l'échelle internationale en vue de mettre en place un régime d'investissement fondé sur des règles. Je ferai également état des efforts que nous déployons en vue de garantir l'accès de l'investissement canadien à l'étranger et sa protection, et je décrirai brièvement l'approche que nous suivons afin d'instaurer au Canada un contexte concurrentiel en matière d'investissement.

Lorsqu'on a négocié, après la Deuxième Guerre mondiale, le cadre de base des règles applicables au commerce international moderne, les biens représentaient la plus grande partie des échanges commerciaux. Il a fallu attendre les années 1980 pour assister à la formulation de règles similaires s'appliquant au commerce des services, tout d'abord dans le contexte d'accords régionaux, comme l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Initiative du marché unique et, ultérieurement, dans celui du système multilatéral.

Jusqu'à maintenant, l'action visant à assujettir l'investissement à la discipline du système commercial international s'est limitée, pour l'essentiel, aux accords régionaux; et on n'a accompli que des travaux préliminaires en vue d'établir des liens entre ces regroupements ou, dans une perspective plus mondiale, d'élaborer un ensemble internationalement convenu de règles applicables à l'investissement.

Pourtant, au cours des deux dernières décennies, la mondialisation de l'économie s'est traduite par une restructuration des courants du commerce et de l'investissement. Une importante expansion des courants de l'investissement direct à travers le monde entier a sous-tendu cette évolution.

Le traitement national, les différences entre les cultures et entre les marchés, la diversité des normes et pratiques commerciales, et la proximité des clients ne sont que quelques-uns des principaux facteurs qui ont fait de l'investissement l'une des techniques de pénétration des marchés les plus efficaces d'un groupement économique régional à l'autre, comme c'est le cas par exemple, pour l'Amérique du Nord et l'Europe.